

Quelles sont les pressions et les menaces qui pèsent sur la biodiversité régionale ?

LES ESPÈCES ANIMALES EXOTIQUES ENVAHISSANTES EN PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR – 2025

Une espèce exotique envahissante dans un territoire est une espèce animale ou végétale exotique, c'est-à-dire non indigène sur ce territoire, dont l'introduction par l'Homme volontaire ou fortuite, y menace les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes avec des conséquences écologiques, économiques et sanitaires négatives d'après la Stratégie Nationale relative aux espèces exotiques envahissantes (Muller et al., 2017).

Elles sont reconnues comme l'une des cinq principales causes de l'érosion de la biodiversité à l'échelle mondiale d'après la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES). Depuis 1985, un département en France compte en moyenne 14 espèces exotiques envahissantes de plus tous les 10 ans d'après l'Observatoire National de la Biodiversité.

Beaucoup d'espèces ont été introduites de manière accidentelle par « contamination d'une marchandise » (comme des insectes dans du bois de charpente) et « clandestinité d'un transport » (frelon à pattes jaunes dans des poteries en provenance de Chine) en lien avec les transports, le développement des échanges commerciaux et le déplacement des biens et des personnes entre les différentes régions de la planète. D'autres ont été introduites volontairement (écureuil de Pallas à la fin des années soixante sur le cap d'Antibes, coccinelle asiatique pour la lutte biologique) ou se sont échappées des lieux où elles étaient autrefois élevées (certaines écrevisses américaines dans des plans d'eau de pisciculture, élevage de ragondins au début du XX^e siècle) ou relâchées dans le milieu naturel par leurs propriétaires (tortue de Floride).

Les impacts écologiques d'une espèce animale exotique envahissante englobent notamment la prédation des espèces indigènes, la compétition pour des ressources nécessaires à leur cycle de vie (nourriture, sites de nidification...), la transmission de maladies, l'hybridation, l'altération des écosystèmes (modification des caractéristiques physico-chimiques, du cycle de la matière organique par exemple) pouvant provoquer des répercussions en cascade notamment sur les chaînes alimentaires.

› L'indicateur donne :

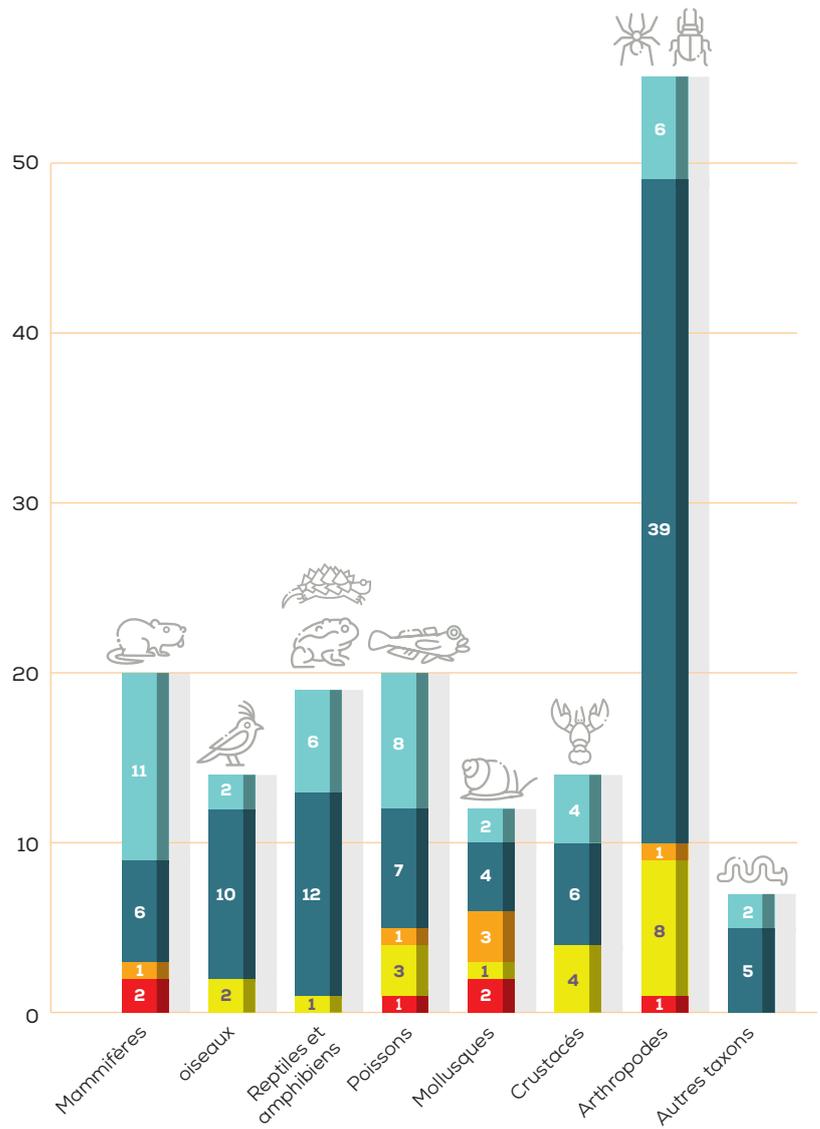
- Le nombre d'espèces animales exotiques envahissantes connues en région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la déclinaison de ce nombre à l'échelle régionale selon trois catégories (majeure/modérée/émergente) .
- Le nombre d'espèces animales exotiques potentiellement envahissantes (catégorie alerte) connues et présentes en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.
- Le nombre d'espèces animales exotiques envahissantes et potentiellement envahissantes (catégorie alerte) connues et présentes inféodées aux milieux aquatiques

Les espèces strictement marines ne sont pas prises en compte dans le calcul de l'indicateur.



NOMBRE D'ESPÈCES ANIMALES EXOTIQUES ENVAHISSANTES ET POTENTIELLEMENT ENVAHISSANTES en Provence-Alpes-Côte d'Azur par liste et par catégorie

120 espèces animales exotiques envahissantes ou potentiellement envahissantes présentes en Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2024 dont 31 espèces animales exotiques envahissantes et 89 potentiellement envahissantes (catégorie alerte).



PARMI CES ESPÈCES :

➤ **6 espèces sont en catégorie envahissantes « majeures »**, fréquemment ou assez fréquemment présentes en région et abondante dans leurs aires de présence comme le ragondin (*Myocastor coypus*) ou la fourmi d'Argentine (*Linepithema humile*) présente sur tout le littoral régional. **Ces espèces déjà bien implantées en Provence-Alpes-Côte d'Azur nécessitent une lutte ciblée sur des secteurs géographiques restreints où des enjeux écologiques forts ont été identifiés.**



Photo : © Kitty Terwolbeck

➤ **19 espèces sont en catégorie envahissantes « modérées »**, également fréquemment ou assez fréquemment présentes en région avec une abondance faible dans leurs aires de présence ou parfois assez élevée comme la perruche à collier (*Psittacula krameri*), présente notamment dans les milieux urbains à Marseille et à Aix-en-Provence, la tortue de Floride (*Trachemys scripta*), les écrevisses américaines, le frelon à pattes jaunes (*Vespa velutina*). **Elles nécessitent une lutte ciblée sur des secteurs géographiques restreints ou des enjeux écologiques et/ou socio-économiques ont été identifiés.**



Photo : © JR Guillaume

6 espèces sont en catégorie envahissantes

« émergentes » peu fréquentes en région mais très abondantes dans leurs aires de présence comme l'écreuil de Pallas (*Callosciurus erythraeus*) dans les Alpes-Maritimes et à Istres dans les Bouches-du-Rhône, la fourmi électrique (*Wasmannia auropunctata*) présente à Toulon et La Croix-Valmer dans le Var, ou la moule quagga (*Dreissena rostriformis burgensis*), observée pour la première fois en Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2023 dans le lac de Serre-Ponçon. **Ces espèces sont à contrôler en priorité avant leur expansion qui rendra toute éradication impossible.**



Photo : © Bureau of Reclamation

89 espèces sont potentiellement envahissantes

en catégorie « alerte », peu fréquentes en région avec une abondance faible dans les secteurs de présence qui peut parfois être assez élevée. Ces espèces sont envahissantes dans des régions limitrophes et ont un risque d'impacts modérés à élevés comme le crabe bleu (*Callinectes sapidus*) observé dans l'étang de Berre, au niveau de Fréjus et qui continue son expansion ; l'escargot pomme (*Pomacea canaliculata*) découvert en 2018 à Fréjus ou le raton laveur (*Procyon lotor*).

Elles nécessitent d'être surveillées pour intervenir rapidement si l'espèce est réglementée ou si le potentiel de nuisance est important.



Photo : © Jee7my

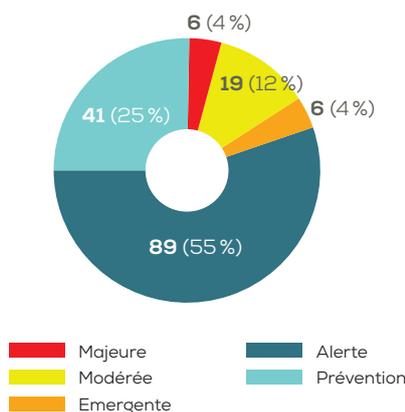
À noter :

41 espèces sont potentiellement envahissantes en catégorie « prévention » ces espèces sont a priori absentes du territoire de Provence-Alpes-Côte d'Azur, mais elles sont envahissantes dans des régions limitrophes et ont un risque d'impacts modérés à élevés comme la fourmi de feu (*Solenopsis invicta*), le goujon de l'amour (*Percottus glenii*) et la grenouille taureau (*Lithobates catesbeianus*). Elles nécessitent une vigilance accrue et la surveillance des voies d'introduction afin de prévenir leur introduction sur le territoire régional.

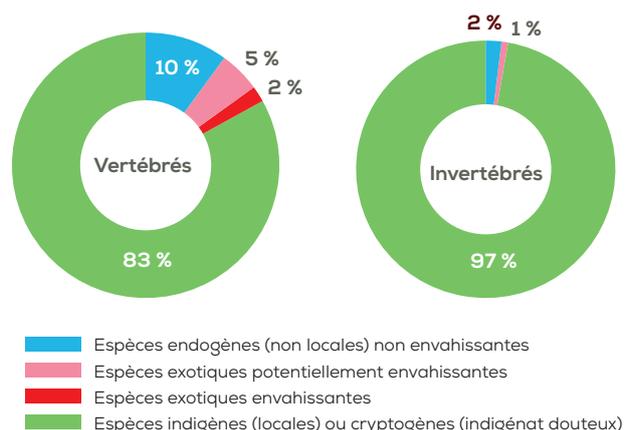


Photo : © MTOsfian

NOMBRE ET PROPORTION D'ESPÈCES ANIMALES EXOTIQUES ENVAHISSANTE ET POTENTIELLEMENT ENVAHISSANTES par catégorie

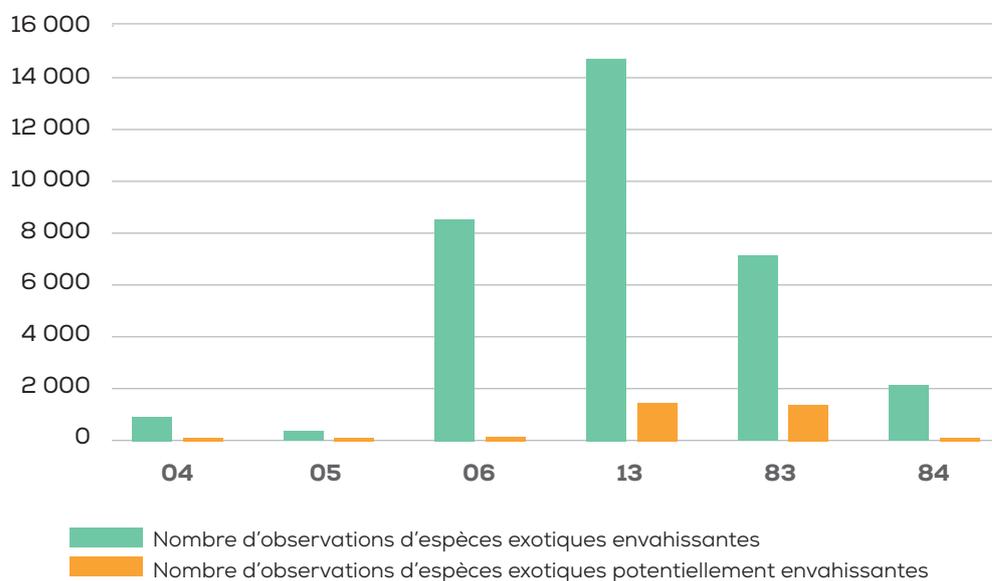


PROPORTION D'ESPÈCES ANIMALES EXOTIQUES ENVAHISSANTES dans la faune de vertébrés et d'invertébrés de Provence-Alpes-Côte d'Azur



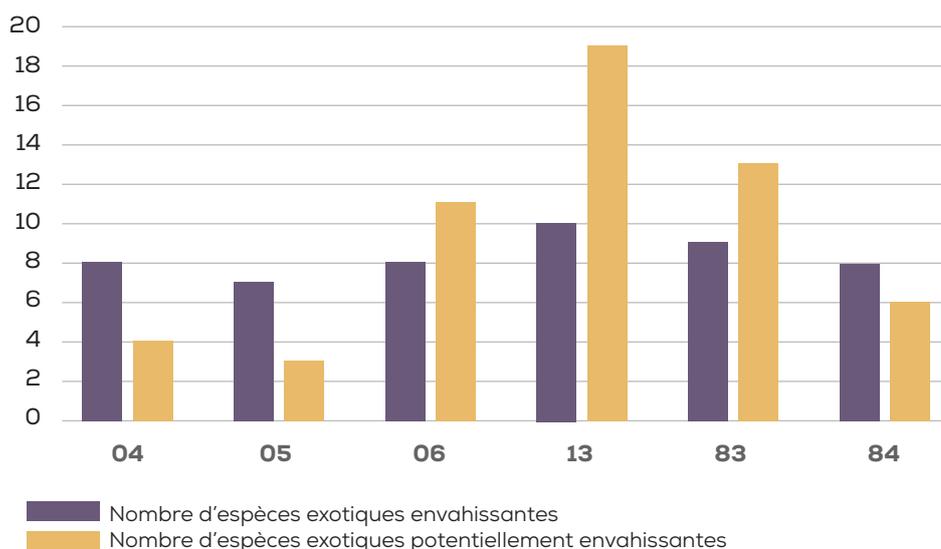
NOMBRE D'OBSERVATIONS PAR DÉPARTEMENT

Le territoire des Bouches-du-Rhône comptabilise le plus grand nombre d'observations d'espèces animales exotiques envahissantes et potentiellement envahissantes. Les départements des Hautes-Alpes et des Alpes-de-Haute-Provence ont le moins d'observations.



NOMBRE D'ESPÈCES DIFFÉRENTES OBSERVÉES PAR DÉPARTEMENT

La plus grande diversité en espèces animales exotiques envahissantes et potentiellement envahissantes est rencontrée dans le département des Bouches-du-Rhône puis dans le Var et les Alpes-Maritimes.



➤ La perruche à collier, le ragondin et la tortue de Floride sont les 3 espèces animales exotiques envahissantes les plus observées en région et le cygne noir chez les espèces potentiellement envahissantes.

La pression d'observation est à prendre en compte dans l'interprétation des cartes suivantes :

elle peut être inégalement répartie sur le territoire régional et être plus importante sur des territoires d'espaces protégés (cœur de parcs, réserve naturelle, site Natura 2000) ou dans le cadre de campagnes d'inventaires spécifiques.

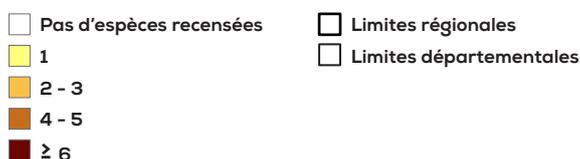
RÉPARTITION DES ESPÈCES ENVAHISSANTES ET POTENTIELLEMENT ENVAHISSANTES des listes mammifères, oiseaux, reptiles, amphibiens, mollusques et poissons d'eau douce

RÉPARTITION DE LA DIVERSITÉ EN ESPÈCES ANIMALES EXOTIQUES ENVAHISSANTES ENTRE 2000 ET 2024

Source : SILENE PACA
Date de validité des données : 31/12/2024
Précision de la donnée : Pointage GPS
Fond de carte : ESRI, IGN Admin Express
Réalisation : ARBE - 2025

Nombre de taxons

(Mammifères, oiseaux, reptiles, mollusques, amphibiens) - Mailles de 5km²



11 espèces recensées

Mammifères

Ecureuil de Pallas - *Callosciurus erythraeus*
Ragondin - *Myocastor coypus*
Rat brun - *Rattus norvegicus*

Oiseaux

Rossignol du Japon - *Leiothrix lutea*
Perruche à collier - *Psittacula krameri*

Reptiles

Tortue de Floride - *Trachemys scripta*

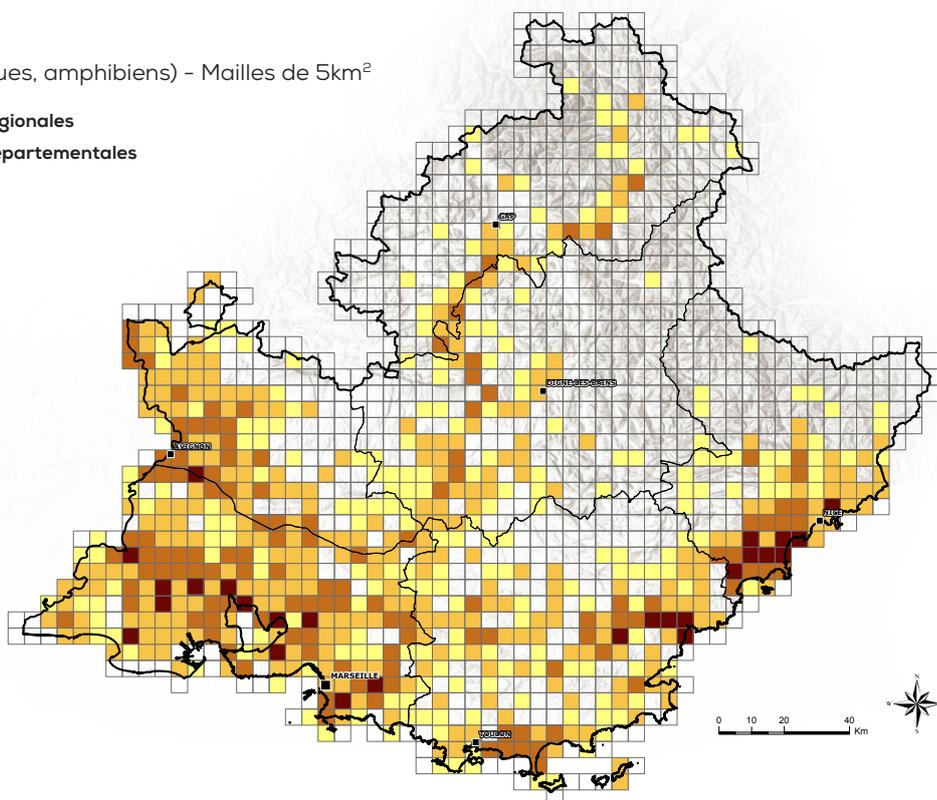
Mollusques

Corbicule asiatique - *Corbicula fluminea*
Moule zébrée - *Dreissena polymorpha*
Hydrobie des antipodes - *Potamopyrgus antipodarum*
Hélicelle des Balkans - *Xeroptica derbentina*
Physse voyageuse - *Physella acuta*

Taxons non référencés dans SILENE

Mollusques

Moule quagga - *Dreissena rostriformis bugensis*



À partir des données disponibles sur les espèces envahissantes et potentiellement envahissantes de mammifères, d'oiseaux, de reptiles, d'amphibiens, de mollusques et de poissons d'eau douce et eau saumâtre, **les secteurs de la région où le nombre d'espèces animales exotiques envahissantes est le plus élevé** sont :

- la façade littorale, en particulier le littoral maralpin de Nice à Antibes ; le littoral varois au niveau de Fréjus, Toulon et Hyères ;
- l'ensemble des Bouches-du-Rhône (étang de Berre, complexe Camargue - Crau) ;
- l'ouest et le sud-ouest du Vaucluse ;
- la vallée de la Durance.

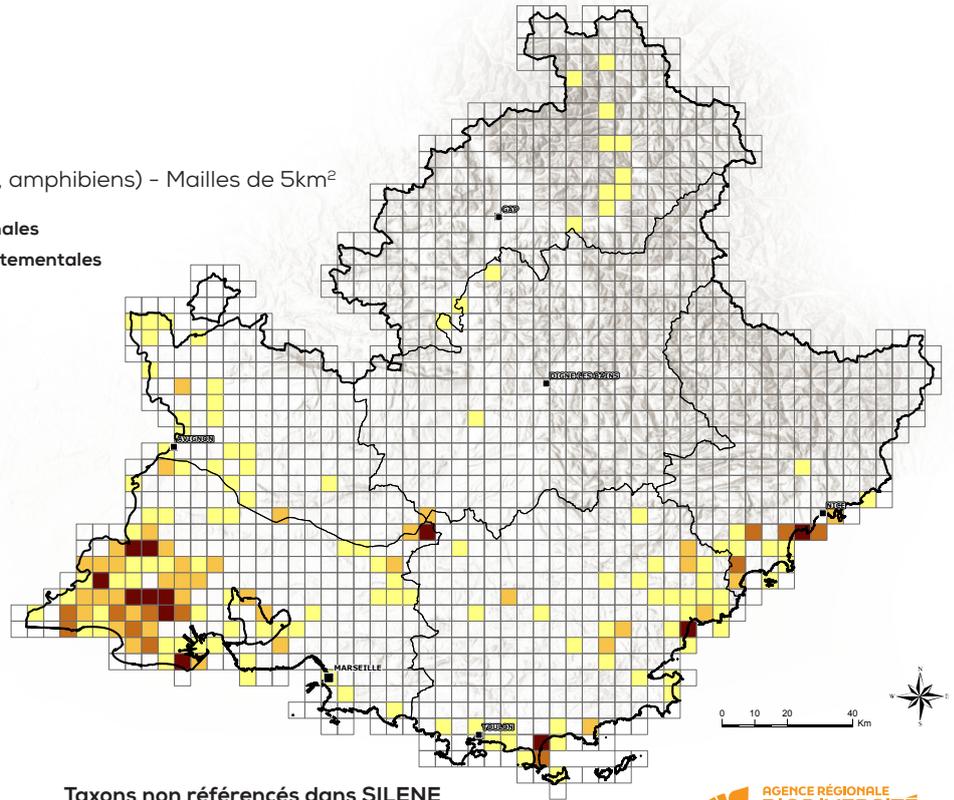
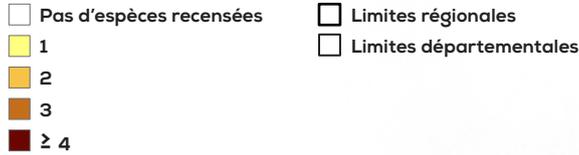
La plupart de ces territoires présentent des milieux urbanisés ou modifiés et concentrent des voies de communication et d'échanges commerciaux propices à l'introduction et à l'installation d'espèces exotiques envahissantes. Les axes routiers ainsi que les fleuves aux milieux naturellement perturbés par les crues constituent également des voies de dispersion favorables à ces espèces. La partie méditerranéenne de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est globalement plus impactée par la présence d'espèces animales exotiques envahissantes que la partie alpine.

RÉPARTITION DE LA DIVERSITÉ EN ESPÈCES ANIMALES EXOTIQUES POTENTIELLEMENT ENVAHISSANTES ENTRE 2000 ET 2024

Source : SILENE PACA
 Date de validité des données : 31/12/2024
 Précision de la donnée : Pointage GPS
 Fond de carte : ESRI, IGN Admin Express
 Réalisation : ARBE - 2025

Nombre de taxons

(Mammifères, oiseaux, reptiles, mollusques, amphibiens) - Mailles de 5km²



22 espèces recensées

Mammifères

Mouflon à manchette - *Ammotragus lervia*
 Cerf sika - *Cervus nippon*
 Vison d'Amérique - *Mustela vison*
 Rat musqué - *Ondatra zibethicus*

Oiseaux

Inséparable de Fischer - *Agapornis fischeri*
 Inséparable masqué - *Agapornis personatus*
 Oie à tête barrée - *Anser indicus*
 Bernache du Canada - *Branta canadensis*
 Cygne noir - *Cygnus atratus*
 Conure veuve - *Myiopsitta monacha*
 Érismature rousse - *Oxyura jamaicensis*
 Ibis sacré - *Threskiornis aethiopicus*

Mollusques

Anodonte chinoise - *Sinanodonta woodiana*
 Mélanie tropicale - *Melanoides tuberculata*
 Hélicelle plane - *Xerolenta obvia*

Reptiles

Tortue serpentine - *Chelydra serpentina*
 Trionyx de Chine - *Pelodiscus sinensis*
 Tortue grecque - *Testudo graeca*

Amphibiens

Discoglosse peint - *Discoglossus pictus*
 Grenouille des Balkans - *Pelophylax kurtmuelleri*

Taxons non référencés dans SILENE

Mammifères

Raton laveur - *Procyon lotor*
 Tamia de Sibérie - *Tamias sibiricus*

Oiseaux

Merle des Moluques - *Acridotheres tristis*

Reptiles

Gratemys pseudogeographica
Pseudemys alabamensis
Pseudemys concinna
Pseudemys nelsoni
Pseudemys rubriventris
Trachemys decussata

Amphibiens

Grenouille du Sahara - *Pelophylax saharicus*

Mollusques

Escargot Pomme - *Pomacea canaliculata*



Le nombre d'espèces animales exotiques potentiellement envahissantes (catégorie alerte) est le plus élevé :

- à l'est des Bouches-du-Rhône : au niveau d'Arles ; en Camargue ; à l'embouchure du Rhône et au niveau de Cadarache ;
- dans le Var au niveau de Hyères et Fréjus ;
- dans les Alpes-Maritimes au niveau de Saint Laurent du Var (embouchure du fleuve Var et zone aéroportuaire).

Les espèces potentiellement envahissantes (catégorie alerte) sont par définition des espèces peu fréquentes avec une abondance faible dans les secteurs de présence qui peut parfois être assez élevée. Elles sont plus difficilement observables sur le terrain ce qui pourrait expliquer une potentielle sous-estimation de leurs présences réelles en région.

Elles restent probablement cantonnées dans les lieux où elles ont été introduites avant leurs éventuelles acclimatations, proliférations et diffusions.



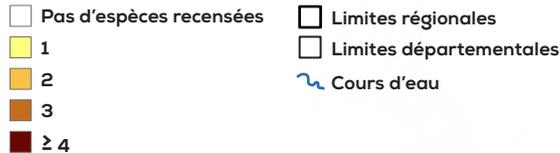
LES ÉCOSYSTÈMES AQUATIQUES SENSIBLES AUX ESPÈCES ANIMALES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

RÉPARTITION DE LA DIVERSITÉ EN ESPÈCES ANIMALES EXOTIQUES ENVAHISSANTES INFÉODÉES AUX MILIEUX AQUATIQUES ENTRE 2000 ET 2024

Source : Eau France-Naiades, SILENE PACA
Date de validité des données : 31/12/2024
Précision de la donnée : Pointage GPS
Fond de carte : ESRI, IGN Admin Express
Réalisation : ARBE - 2025

Nombre de taxons

(Mammifères, oiseaux, reptiles, mollusques, amphibiens) - Mailles de 5km²



Nombre d'espèces (Poissons)



10 espèces recensées

Poissons

Pseudorasbora parva
Nase commun, Muge, Alouge - *Chondrostoma nasus*
Perche-soleil, Archigan à petite bouche - *Lepomis gibbosus*
Truite arc-en-ciel - *Oncorhynchus mykiss*

Mammifères

Ragondin - *Myocastor coypus*

Mollusques

Corbicule asiatique - *Corbicula fluminea*
Moule zébrée - *Dreissena polymorpha*
Hydrobie des antipodes - *Potamopyrgus antipodarum*
Physse voyageuse - *Physella acuta*

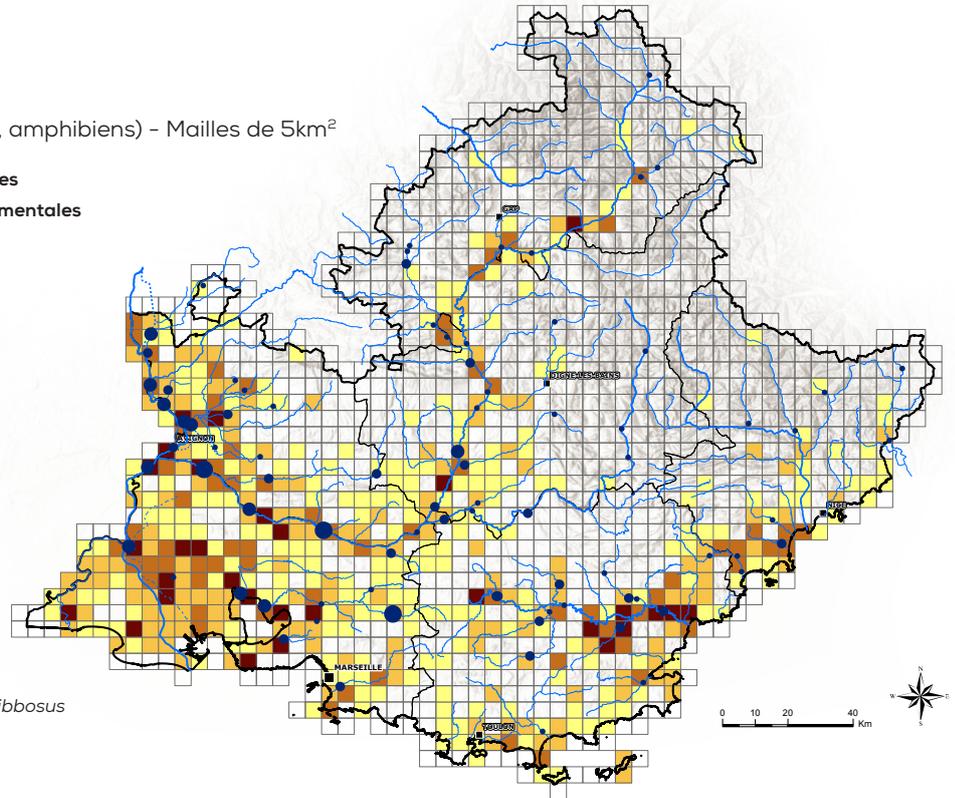
Reptiles

Tortue de Floride - *Trachemys scripta*

Taxons non référencés dans SILENE

Mollusques

Moule Quagga - *Dreissena rostriformis bugensis*



Entre 2010 et 2020, d'après l'Observatoire national de la biodiversité, 87 % des sites humides emblématiques* de France ont hébergé au moins une espèce exotique envahissante animale ou végétale (source indicateur issue de l'évaluation nationale des sites humides emblématiques, ONB. * sites sélectionnés pour leur richesse faunistique, floristique, culturelle et patrimoniale, qui peuvent pour certains faire l'objet d'un statut de protection ou de gestion spécifique - parc national, réserve naturelle, Natura 2000, labellisation Ramsar, etc.).

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, au sein des listes d'espèces envahissantes et potentiellement envahissantes relatives aux poissons d'eau douce, mollusques, reptiles, mammifères, oiseaux et amphibiens,

➤ 31 espèces envahissantes ou susceptibles de l'être sont inféodées aux milieux aquatiques dont :

- 10 espèces envahissantes (4 poissons d'eau douce, 4 mollusques, 1 reptile, 1 mammifère) ;
- 21 espèces potentiellement envahissantes (8 poissons d'eau douce, 2 mollusques, 3 reptiles, 6 oiseaux, 2 amphibiens).



RÉSULTATS - ANALYSE DE LA SITUATION ACTUELLE ET DE L'ÉVOLUTION

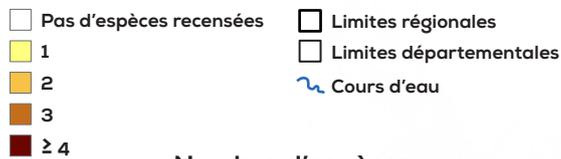
- Les espaces où se concentrent le plus d'espèces animales envahissantes inféodées aux milieux aquatiques se situent sur :
- Le Rhône, la Durance, l'étang de Berre et les embouchures de la Touloubre, de l'Arc et de la Cadière, le bas Verdon, l'Argens et la plupart de ses affluents ;
 - Les lagunes et zones humides entre Camargue et Crau ;
 - Le littoral maralpin de Nice à Cannes ainsi que la partie amont et les embouchures des cours d'eau : Siagne, Brague, Cagne et Var ;
 - Le lac de Serre-Ponçon ;
 - et ponctuellement sur le littoral varois et des Bouches-du- Rhône.

RÉPARTITION DE LA DIVERSITÉ EN ESPÈCES ANIMALES EXOTIQUES POTENTIELLEMENT ENVAHISSANTES INFÉODÉES AUX MILIEUX AQUATIQUES ENTRE 2000 ET 2024

Source : Eau France-Naiades, SILENE PACA
 Date de validité des données : 31/12/2024
 Précision de la donnée : Pointage GPS
 Fond de carte : ESRI, IGN Admin Express
 Réalisation : ARBE - 2025

Nombre de taxons

(Mammifères, oiseaux, reptiles, mollusques, amphibiens) – Mailles de 5km²



Nombre d'espèces (Poissons)



21 espèces recensées

Poissons

Poisson- chat - *Ameiurus melas*
 Carrassin argenté - *Carassius gibelio*
 Gambusie - *Gambusia affinis*
 Grémille - *Gymnocephalus cernua*
 Carpe argentée, Carpe à grosse tête - *Hypophthalmichthys molitrix*
 Achigan à grosse bouche - *Micropterus salmoides*
 Gobie à tache noire - *Neogobius melanostomus*
 Sandre, Perche - brochet - *Sander lucioperca*

Oiseaux

Quette d'Égypte - *Alopochen aegyptiaca*
 Oie à tête barrée - *Anser indicus*
 Bernache du Canada - *Branta canadensis*
 Cygne noir - *Cygnus atratus*
 Éristature rousse - *Oxyura jamaicensis*
 Ibis sacré - *Threskiornis aethiopicus*

Mollusques

Anodonte chinoise - *Sinanodonta woodiana*
 Mélanie tropicale - *Melanoides tuberculata*

Reptiles

Tortue serpentine - *Chelydra serpentina*
 Graptemys pseudogeographica
 Trionyx de Chine - *Pelodiscus sinensis*
 Trachemys decussata

Amphibiens

Discoglosse peint - *Discoglossus pictus*
 Grenouille des Balkans - *Pelophylax kurtmuelleri*

Taxons non référencés dans NAIADES

Carpe herbivore - *Ctenopharyngodon idella*

Taxons non référencés dans SILENE

Reptiles

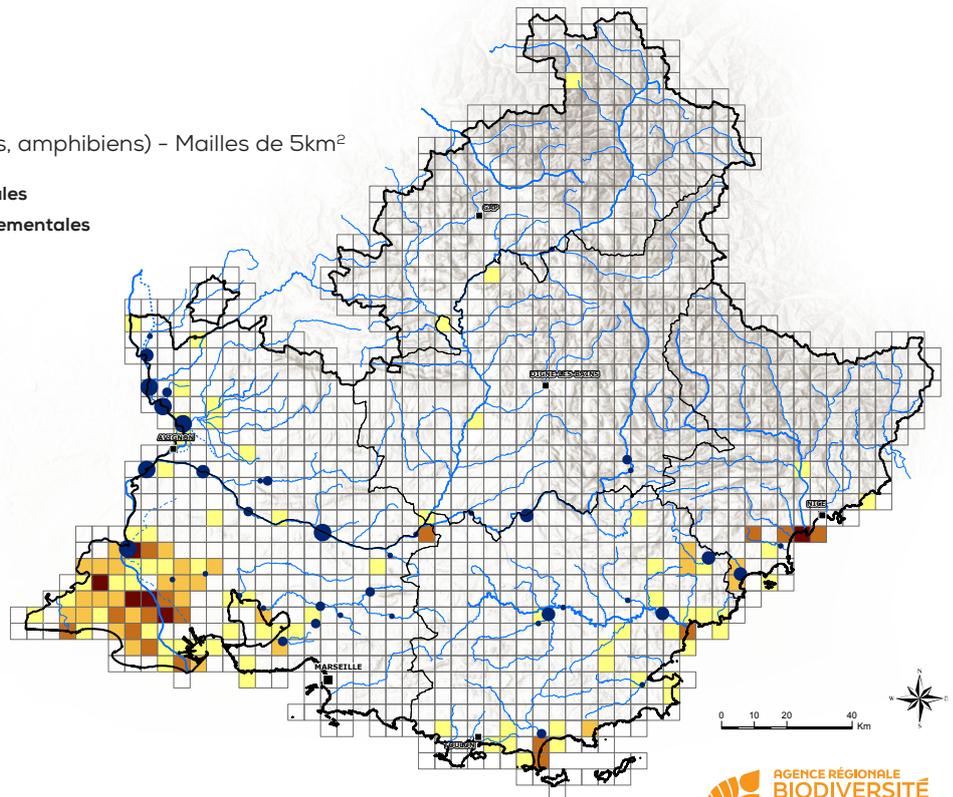
Pseudemys alabamensis
Pseudemys concinna
Pseudemys nelsoni
Pseudemys rubriventris

Amphibiens

Grenouille du Sahara - *Pelophylax saharicus*

Mollusques

Escargot Pomme - *Pomacea canaliculata*



Les secteurs où le **plus d'espèces envahissantes potentielles inféodées aux milieux aquatiques** sont connues font globalement partie de ceux déjà identifiés précédemment : sur le Rhône, la basse Durance, l'Argens, la Siagne, en Camargue, localement au niveau du Verdon, Cadarache, au niveau de Hyères et de la presqu'île de Giens et de l'embouchure du fleuve Var.

- La diffusion passive des espèces exotiques dans les cours d'eau est favorisée par le courant, les activités économiques (transport de marchandise, fixation sur la coque des bateaux), de loisirs (canoé, pêche), et l'interconnexion artificielle par des canaux.

ESPÈCES ANIMALES ENVAHISSANTES ET POTENTIELLEMENT ENVAHISSANTES RÉGLEMENTÉES

Le Règlement européen n°1143/2014 relatif à la prévention et à la gestion de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes interdit l'introduction en milieu naturel, la commercialisation et l'usage de ces espèces à l'échelle de l'Union européenne. Ce règlement est retranscrit en France par plusieurs arrêtés mis à jour régulièrement, notamment l'arrêté ministériel du 14/02/2018 relatif à la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire métropolitain. Il liste les espèces interdites d'introduction sur le territoire, y compris le transit sous surveillance douanière, et d'introduction dans le milieu naturel, la détention, le transport, le colportage, l'utilisation, l'échange, la mise en vente, la vente ou l'achat de spécimens vivants.

► **Sur plus de 60 espèces animales réglementées en France en 2024, 36 sont présentes en Provence-Alpes-Côte d'Azur** telles que l'écrevisse de Louisiane (*Procambarus clarkii*) espèce envahissante modérée, la moule quagga (*Dreissena rostriformis burgensis*) espèce envahissante émergente et le crabe bleu (*Callinectes sapidus*) espèce potentiellement envahissante (alerte).

► **Certaines espèces réglementées sont présentes en France uniquement sur le territoire de Provence-Alpes-Côte d'Azur ; la région porte alors une responsabilité dans l'éradication de ces espèces en France.**

Comme :

- **L'écureuil de Pallas** (*Callosciurus erythraeus*)
Les deux populations d'écureuil de Pallas de France métropolitaine sont localisées dans les Alpes-Maritimes (communes d'Antibes, Juan-les-Pins, Vallauris, Mougins, Le Cannet et Cannes) et dans les Bouches-du-Rhône (communes d'Istres, Saint-Martin de Crau et Miramas). Originaire du sud-est de l'Asie, il a été introduit par un particulier sur le Cap d'Antibes à la fin des années soixante d'où il a étendu son aire de répartition au nord et à l'ouest. Une autre population, dont l'origine n'est pas connue, a été découverte sur la commune d'Istres dans les années 2000. Cet écureuil cause des dommages importants dans les vergers et les jardins et exclut l'écureuil roux, la seule espèce d'écureuil autochtone présente en France. Il fait l'objet d'un plan de lutte (depuis 2012 dans les Alpes-Maritimes et 2016 dans les Bouches-du-Rhône) destiné à le limiter voire à l'éradiquer.
- **La fourmi électrique** (*Wasmannia auropunctata*)
Elle a été signalée pour la première fois en France métropolitaine à Toulon dans le Var en 2022 ; un deuxième foyer a été découvert à La Croix-Valmer en 2024. Espèce originaire d'Amérique du Sud, elle est probablement arrivée via le commerce de plantes ornementales. Très agressive avec les autres espèces locales de fourmis, elle impacte aussi d'autres espèces de vertébrés et d'invertébrés. Ses piqûres très irritantes peuvent entraîner des complications en cas d'allergies chez l'Homme. Une étude a évalué son coût économique global à près de 20 milliards de dollars (Angulo et al., 2022), elle fait partie des 100 espèces exotiques envahissantes les plus problématiques au monde d'après l'UICN.

Une stratégie régionale Espèces animales envahissantes en Provence-Alpes-Côte d'Azur [2024-2034]

► Cette stratégie, en complément de celle dédiée aux espèces végétales exotiques envahissantes, poursuit les objectifs suivants : décliner la stratégie nationale relatives aux espèces exotiques envahissantes à l'échelle de Provence-Alpes-Côte d'Azur ; améliorer les connaissances et prévenir les nouvelles introductions en région ; mettre en réseau les différents acteurs pour partager les informations de terrain et les retours d'expérience et permettre de coordonner les actions en cours et futures au bénéfice de cette stratégie.

En savoir plus :

[Stratégie relative aux Espèces Animales Exotiques Envahissantes - ARBE](#)



Photo : © Vijay Anand Ismavel



Photo : © Ricardo Solar

ESPÈCES ANIMALES ENVAHISSANTES OU POTENTIELLEMENT ENVAHISSANTES, NON RÉGLEMENTÉES par les arrêtés cités ci-dessus et présentes en Provence-Alpes-Côte d'Azur

- **Le gobie à taches noires** (*Neogobius melanostomus*)
espèce envahissante émergente. Originnaire d'Europe de l'Est (bassins du Danube et de la mer Noire), la présence de ce poisson est notée dès 2011 dans l'Est de la France. Espèce peu exigeante quant à la qualité de ses habitats et à la reproduction très rapide, il a de fortes capacités d'expansion. Consommateur d'œufs et d'alevins d'autres espèces de poissons locales, il a la capacité de modifier les chaînes alimentaires dans les cours d'eau où il prolifère. Il a été repéré en 2017 dans un lac des Alpes-de-Haute-Provence où la pêche a depuis été interdite.
- **L'escargot pomme** (*Pomacea canaliculata*)
espèce potentiellement envahissante (alerte). Originnaire d'Amérique du Sud, ce mollusque d'eau douce est prisé en aquariophile. Espèce vorace et à forte fécondité, il occasionne des dégâts importants sur la végétation naturelle des milieux aquatiques (diminution de la biomasse végétale) et sur les cultures irriguées (riziculture). Il a été découvert dans une retenue d'eau à Fréjus en 2018 où des mesures d'urgence ont dû être prises pour éviter sa propagation : berges interdites d'accès, opération de ramassage et mise à sec de la retenue.



Photo : © Jfreyhof



Photo : © LiChieh Pan



MÉTHODE

Données sources, mode de calcul / signification possible
des tendances de l'identification

Les espèces cibles sont issues des 9 listes
d'espèces (mammifères, oiseaux, reptiles et
amphibiens, poissons, mollusques, crustacés,
arthropodes - hors crustacés -, et autres taxons
(annélides, plathelminthes) définies par l'ARBE
et les experts régionaux dans le cadre de la
Stratégie régionale espèces animales exotiques
envahissantes en Provence-Alpes-Côte d'Azur
(2024-2034).

➤ Pour établir ces listes, la « Méthodologie pour l'élaboration
de la stratégie régionale relative aux espèces
animales exotiques envahissantes en Provence-Alpes-
Côte d'Azur » (Cottaz et al., 2020) a été appliquée.
Les espèces strictement marines ne sont pas prises en
compte. La définition des statuts des espèces exotiques
envahissantes est semblable à celle utilisée par les
Conservatoires botanique national alpin et méditerranéen
dans la Stratégie relative aux espèces végétales
exotiques envahissantes en Provence-Alpes-Côte d'Azur.
Le bilan cartographique est basé sur l'exploitation des
données d'occurrence disponibles de la plateforme
régionale des données naturalistes publiques SILENE sur la
période allant de janvier 2000 à décembre 2024, et, pour
les données poissons d'eau douce, de la base nationale de
données Naiades-Eau France.

FIABILITÉ

Limites en termes de d'utilité et de précision

- L'effort de prospection doit être pris en compte pour
l'analyse des cartes. Il peut varier suivant les secteurs
étudiés (maillages plus prospectés que d'autres). Pour
certains secteurs très perturbés, le nombre d'espèces
animales exotiques envahissantes observées peut
être inférieur au nombre d'espèces animales exotiques
envahissantes réel (zones sous-prospectées).
- Les difficultés d'identification sur le terrain de certaines
espèces d'amphibiens et de fourmis peuvent influencer le nombre
d'espèces exotiques connues.
- Les listes d'espèces animales exotiques envahissantes et
potentiellement envahissantes relatives aux **arthropodes
(crustacés, coléoptères, lépidoptères, orthoptères,
hémiptères, hyménoptères, diptères et autres) et aux autres
groupes (plathelminthes et annélides)** n'ont pu faire l'objet
d'une exploitation cartographique, les données d'occurrence
étant insuffisamment renseignées dans la plateforme
régionale du SINP.
- **L'indicateur fournit un état des lieux des connaissances
actuelles sur les espèces animales exotiques envahissantes.**
La comparaison des résultats dans le temps reste
délicate, l'amélioration des connaissances et les évolutions
taxonomiques pouvant faire évoluer les résultats.

Références (Sources d'information)

- Jean P. (2024) *Stratégie régionale relative aux espèces ani-
males exotiques envahissantes en Provence-Alpes-Côte
d'Azur* [2024 - 2034], ARBE, 102 p.
- Jean P. (2025) *Les espèces animales exotiques envahissantes
en Provence-Alpes-Côte d'Azur*, ARBE, 20 p.
- [Plateforme régionale des données naturalistes - SILENE](#)
- [Base de données Naiades](#)
- [Centre de ressources espèces exotiques envahissantes](#)
- Une fiche indicateur de l'Observatoire régional biodiversité
relative aux [espèces végétales exotiques envahissantes en
Provence-Alpes-Côte d'Azur](#) produites par le Conservatoire
botanique national alpin et le Conservatoire botanique
national méditerranéen est également disponible
- Pour en savoir plus et obtenir plus d'informations à ce sujet,
vous pouvez contacter l'Agence régionale de la biodiversité
et de l'environnement (ARBE) - Pauline Jean : [p.jean@arbe-
regionsud.org](mailto:p.jean@arbe-
regionsud.org)

Rédaction, analyse et traitement géomatique

décembre 2024 - Corinne DRAGONE et Xavier BRAY - ARBE

Relecture

Jean Pauline - ARBE
Jeanroy Sarah - Région SUD
Clair Mathieu - OFB PACA Corse
Laviolle Lysa - DREAL PACA

Éditeur : ARBE - Observatoire régional de la biodiversité Pro-
vence-Alpes-Côte d'Azur 22 rue Sainte Barbe 13001 Marseille
www.arbe-regionsud.org

Directeur de la publication :
Anne CLAUDIUS-PETIT - Présidente de l'ARBE

Directrice de l'ARBE : Audrey MICHEL

Suivi d'édition : Audrey GLORIAN, Blandine CHEKROUN



22, rue Sainte-Barbe - 13205 Marseille Cedex 01

www.arbe-regionsud.org - 04 42 90 90 90

Siret 251 301 099 00049 - APE 8411 Z